

Charte de bon voisinage

Lors de la réunion publique organisée à l'initiative de la Commune de Paliseul, l'ASBL Palisol Gare a entendu et compris les remarques et craintes émises par certains riverains relativement au projet de parc éolien à Our sur la commune de Paliseul.

Dans ce contexte, Palisol Gare a pris l'initiative de proposer à ENGIE de souscrire à une Charte de bon voisinage reprenant certains engagements vis-à-vis des riverains du futur parc. Cette Charte entend rencontrer au mieux les aspirations du voisinage en vue de la meilleure intégration possible du parc éolien dans ses environnements humain et naturel.

Les signataires de la Charte sont l'ASBL Palisol Gare, ENGIE, et tous les riverains du parc qui souhaitent y adhérer. Engie se porte fort de l'adhésion des futurs exploitants en cas de cession de permis éventuelle.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- **Fournir les meilleurs efforts** en vue de limiter aux maximum les désagréments en cours de chantier et en cours d'exploitation du parc éolien;
- **Informé de manière régulière et transparente** sur l'activité du parc via une page internet dédiée;
- **Mettre en place des initiatives** d'infrastructures collectives innovantes au bénéfice des riverains et touristes de Our tout au long de **la durée d'exploitation du parc éolien**;
- **Développer** à Our **une attractivité** touristique différenciante autour du parc éolien.

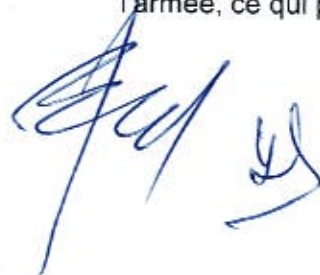
A cette fin, ENGIE et Palisol s'engagent:

Durant la phase de chantier :

- A mettre en place un numéro d'appel pour tous les désagréments éventuels;
- A faire en sorte que le charroi évite le centre du village de Our autant que faire se peut ;
- A assurer une information préalable des riverains sur les différentes étapes du chantier.

Durant la phase d'exploitation :

- A mettre en place un suivi acoustique durant la première année d'exploitation du parc ;
- A mettre en oeuvre, sous réserve de l'acceptation par la Défense, un protocole de balisage dynamique qui assure l'extinction du balisage en dehors des entraînements de l'armée, ce qui permet son extinction plus de + de 90% du temps ;



- A limiter les effets d'ombrage au-delà des obligations du cadre réglementaire (% du temps à définir (min/j et h/an dans les limites des conditions d'octroi du permis);
- A intervenir dans les meilleurs délais en cas de dépassement des normes de bruit et/ou de nuisances sonores éventuelles.

Par ailleurs ENGIE et Palisol s'engagent à communiquer et à dialoguer. Concrètement cela se traduira par :

- la création d'une page internet dédiée fournissant des informations régulièrement mises à jour sur le parc éolien, ;
- la communication des résultats des analyses du suivi acoustique réglementaire;
- la mise en place d'un Comité de suivi comprenant 2 membres représentant les exploitants, 2 membres représentant les riverains du parc et 1 membre représentant la Commune;
- la publication annuelle des périodes d'arrêts et de leurs motifs (respect des normes de bruit, maintenance technique, ombrage, protection des chauve-souris).

ENGIE et Palisol procéderont à des investissements dans des équipements collectifs à Our pour le bien-être des riverains par :

- l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques avec accès privilégiés pour les résidents du village de Our ;
- la création d'une station de vélos (4) en libre-service ;
- la mise à disposition d'une voiture électrique partagée.

ENGIE et Palisol mettront en lumière le parc éolien par :

- la création d'un parcours de visite du parc avec des points de vue et des panneaux didactiques;
- l'organisation, sur réservation, de visites de l'éolienne de Palisol Gare ;
- le soutien à des activités culturelles, artistiques et sportives à Our ;
- l'organisation de visites du parc pour les écoles de la région.

Des programmes de défense de la biodiversité seront également mis en place par les initiateurs de la Charte :

- Plantation d'un sanctuaire d'arbres : un arbre fruitier sera planté par coopérateur de Palisol. La location du terrain, l'achat, la plantation et l'entretien seront pris en charge par les exploitants)
- Plantation d'une prairie fleurie (la location de la prairie et la mise à disposition du mix de semences seront pris en charge par les exploitants)

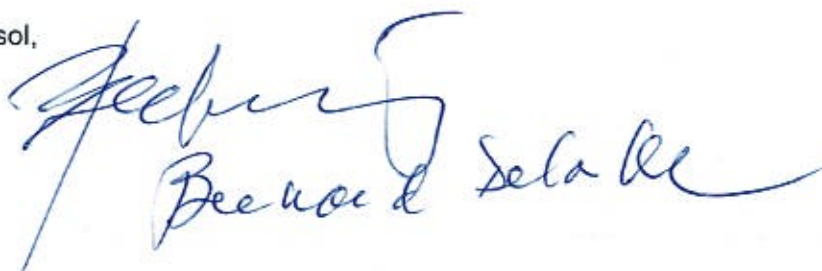
Les engagements précités des exploitants ont fait l'objet d'une budgétisation. Ils seront provisionnés par les exploitants pour les 15 premières années.

Signé à la Gare de Paliseul, le 15 septembre 2021,

Pour Engie,


NICOLAS DE DEREN.

Pour Palisol,


Bernard Sela